

**Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain  
dans le cadre des consultations sur la planification de l'immigration pour  
la période 2017-2019**



**Août 2016**

**CRÉATEURS D'AFFAIRES**

## **Préambule**

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte plus de 7 000 membres. Sa mission est d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

## **Contexte**

En juin 2016, la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, madame Kathleen Weil, a déposé à l'Assemblée nationale les propositions d'orientations gouvernementales établissant le volume et la composition de l'immigration permanente prévue au Québec pour la période 2017-2019. Des audiences publiques sur le sujet commenceront le 17 août 2016. Cet exercice s'inscrit dans le contexte plus large de la mise en place de la nouvelle politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion ainsi que de la réforme de la Loi sur l'immigration au Québec.

Puisque l'attraction, l'intégration professionnelle et la rétention de la main-d'œuvre qualifiée issue de l'immigration constituent une priorité pour assurer le développement économique de la région métropolitaine de Montréal, la Chambre soumet ses recommandations dans le cadre des consultations sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019.

Ce mémoire présente les recommandations de la Chambre sur le sujet.

## Introduction

Dans la mesure où elle contribue à l'augmentation de la population active, l'immigration représente l'une des solutions les plus rapides et efficaces pour améliorer l'accessibilité à une main-d'œuvre qualifiée. Elle revêt une importance encore plus grande dans le contexte actuel du vieillissement de la population, de la faible productivité persistante des entreprises et des besoins toujours plus grands d'une société innovante et basée sur le savoir telle que la région métropolitaine de Montréal.

La Chambre salue les récentes initiatives menées par le gouvernement du Québec afin de mieux adapter notre système d'immigration à la réalité du Québec et de sa métropole, plus particulièrement la politique en matière d'immigration, de participation et d'inclusion, et la réforme de la Loi sur l'immigration au Québec.

L'exercice en cours revêt un caractère stratégique, puisqu'il vise à définir les critères de sélection ainsi que les volumes, deux éléments essentiels pour améliorer l'intégration professionnelle des personnes issues de l'immigration et augmenter la disponibilité de la main-d'œuvre.

En effet, l'intégration professionnelle des immigrants constitue un enjeu majeur pour le milieu des affaires de la métropole, car non seulement 87 % des immigrants du Québec<sup>1</sup> résident dans la métropole, mais le taux de chômage prévalant dans ce groupe est beaucoup plus élevé que celui des personnes nées au Canada. C'est d'ailleurs pour cette raison que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain participe depuis 2008, par le biais de son programme Interconnexion, à la mise en œuvre d'initiatives visant à favoriser le maillage entre immigrants et employeurs.

Pour améliorer la contribution des immigrants, des mesures plus ciblées visant à accroître l'efficacité de la sélection de même que des mesures concrètes d'intégration professionnelle sont nécessaires. La Chambre demande ainsi au gouvernement de prendre en considération les trois orientations suivantes dans sa planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019.

- 1) Arrimer les critères de sélection aux besoins du marché du travail.
- 2) Intensifier les efforts d'intégration professionnelle des immigrants tant en amont qu'en aval.
- 3) Viser à moyen et à long terme une augmentation des volumes d'immigration proportionnellement au poids démographique du Québec dans la population canadienne.

Ce mémoire traite principalement de la catégorie de l'immigration économique et exclut par conséquent les autres catégories d'immigration telles que le regroupement familial et les réfugiés.

---

<sup>1</sup> Source : Statistique Canada (données de 2015).

## **I. ARRIMER LES CRITÈRES DE SÉLECTION AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA MÉTROPOLE**

Une sélection plus efficace et mieux arrimée aux besoins des entreprises du Québec et de sa métropole est essentielle pour améliorer l'intégration professionnelle des immigrants. Or la métropole fait face à d'importants défis en la matière, comme en témoigne le taux de chômage des immigrants (11,1 %), beaucoup plus élevé que celui des personnes nées au Canada (7,5 %)<sup>2</sup>. En comparaison, au sein de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Toronto, l'écart entre les deux taux de chômage est d'environ un demi-point de pourcentage seulement.

C'est dans cette optique que la Chambre a salué la mise en place d'un système de sélection basé sur la déclaration d'intérêt, qui implique l'ensemble des acteurs économiques et régionaux du Québec et de sa métropole. Un tel système met davantage à contribution les entreprises, puisque les candidatures sont classées en fonction des besoins exprimés par les employeurs.

Outre ce système, la Chambre demande au gouvernement de miser sur les critères de sélection les plus susceptibles d'améliorer l'intégration professionnelle des immigrants. En ce sens, il importe de donner la priorité aux immigrants de la catégorie économique, d'attirer et de retenir davantage de travailleurs étrangers temporaires, de favoriser les candidats de moins de 35 ans dont les acquis et les compétences sont en demande, et d'accroître la part des immigrants issus de sous-catégories des gens d'affaires, plus particulièrement les entrepreneurs et les travailleurs autonomes.

### **Accroître à terme la part de l'immigration économique**

C'est par l'immigration économique que le gouvernement du Québec peut choisir les candidats dont le profil correspond le mieux à son marché du travail et ainsi répondre à ses besoins criants en main-d'œuvre. Il importe donc de maintenir un niveau plus élevé d'immigrants économiques par rapport aux autres catégories d'immigration.

Toutefois, en 2015, nous sommes conscients que la part de l'immigration économique était plus faible que celle de la catégorie humanitaire, notamment en raison de l'accueil de réfugiés syriens. La Chambre appuie tout à fait ce principe et a collaboré activement à mobiliser le milieu des affaires afin de faciliter l'insertion professionnelle de ces derniers.

Nous prenons acte que le gouvernement cible à court terme un niveau d'immigration économique de 63 %, soit un niveau inférieur à la moyenne des cinq dernières années. Cette cible doit toutefois être temporaire, car il demeure essentiel d'augmenter davantage la part de cette catégorie d'immigration à un minimum de 68 % à compter de 2020, sans quoi elle ne pourra répondre à nos besoins en main-d'œuvre à long terme.

La Chambre demande au gouvernement du Québec d'accroître progressivement la part de l'immigration économique à un minimum de 68 % à compter de 2020, afin de répondre à terme à nos besoins économiques et démographiques.

---

<sup>2</sup> Source : Statistique Canada (données de 2015).

### **Retenir davantage de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants étrangers**

Les étudiants étrangers représentent un groupe stratégique pour l'immigration. En effet, ils détiennent un diplôme québécois reconnu par les employeurs, maîtrisent au moins une des deux langues de travail et connaissent déjà les valeurs culturelles de notre société. Il en est de même pour les employés embauchés par les entreprises dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Ces derniers possèdent déjà un emploi au Québec, ont accès à un réseau de contacts local et leurs compétences sont également plus facilement reconnues par nos employeurs. Une étude récente estimait à près de 42 000 le nombre de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants internationaux de niveau postsecondaire présents dans la région métropolitaine de Montréal<sup>3</sup>.

Il est important d'attirer et de retenir davantage cette population stratégique et d'accroître les efforts de promotion tant à l'international qu'auprès des établissements universitaires. Pour ce faire, il est non seulement essentiel d'attirer cette catégorie de travailleurs, mais également de miser sur les efforts de promotion et de renforcer les mesures pour faciliter la transition du statut temporaire au statut permanent.

Dans la même veine, le programme d'expérience québécoise (PEQ) est un outil stratégique et éprouvé permettant d'offrir une voie accélérée vers l'obtention d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ). Le gouvernement doit poursuivre, voire renforcer ce programme.

La Chambre appuie l'orientation du gouvernement d'augmenter d'au moins 40 % à compter de 2019 la proportion des immigrants de 18 ans et plus de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, sélectionnés, ayant un statut de travailleur temporaire au Québec ou d'étudiant étranger.

---

<sup>3</sup> MONTRÉAL INTERNATIONAL ET CONSEIL EMPLOI MÉTROPOLÉ, *Étude des facteurs associés à la rétention des immigrants temporaires dans le Grand Montréal*, 2015.

### **L'importance de mettre en place une stratégie de mobilité internationale**

En raison des changements technologiques de plus en plus rapides et l'émergence de nouveaux modèles d'affaires, les cycles de production des entreprises ont beaucoup évolué. Un nombre important de secteurs stratégiques du Québec et de sa métropole, tels que les jeux vidéo, ont des cycles de production axés sur une approche par projet ponctuel et de très courte durée. Par conséquent, ces secteurs ont besoin d'une main-d'œuvre très spécialisée, agile et souvent temporaire.

Actuellement, les entreprises tentent de combler ces besoins à l'aide du PTET. S'il serait souhaitable de retenir cette main-d'œuvre spécialisée au terme du projet tel que nous l'avons mentionné précédemment, certains travailleurs n'ont pas toujours l'intention de s'installer de façon permanente au Québec une fois le projet en question terminé. Il ne s'agit donc pas ici d'un enjeu d'immigration permanente, mais bien d'une question connexe touchant à l'accès à la main-d'œuvre, question qui prendra de plus en plus d'ampleur dans les années à venir. Le gouvernement doit donc prendre en considération ces besoins dans sa planification pluriannuelle de l'immigration. Or les modalités du PTET sont mal adaptées à la réalité des entreprises, notamment de par la complexité administrative que ce programme occasionne et la nécessité de produire un plan de transition pour l'embauche d'une main-d'œuvre locale.

La Chambre est d'avis qu'il est temps de doter le Québec d'une stratégie de mobilité de la main-d'œuvre internationale adaptée à la nouvelle réalité économique. Elle profite donc de l'occasion offerte par la présente consultation pour inviter le gouvernement du Québec à négocier avec le gouvernement fédéral une stratégie de mobilité internationale de la main-d'œuvre afin de tenir compte de la nouvelle réalité des entreprises et de faciliter la mobilité des travailleurs qualifiés temporaires.

### **Donner la priorité aux candidats dont les acquis et les compétences sont en demande**

Des immigrants ayant des compétences liées aux professions en forte demande auront plus de facilité à se trouver un emploi. Un meilleur arrimage fait en amont entre les besoins du marché du travail et les compétences des candidats choisis maximiserait donc les chances de ces derniers d'obtenir rapidement un emploi une fois arrivés au Québec, et permettrait aux entreprises d'accéder aux talents requis pour leur croissance. Grâce à une collaboration plus étroite avec la Commission des partenaires du marché du travail, nous pourrions mieux connaître les besoins actuels et futurs en matière de compétences de la main-d'œuvre et ainsi mieux sélectionner les immigrants en fonction de ces compétences en demande.

La notion de « besoins futurs » est particulièrement importante, car le présent contexte économique est en pleine évolution. Les innovations de rupture et les nouveaux modèles d'affaires auront des effets importants sur la structure industrielle et le marché du travail. Ainsi, bon nombre des emplois actuellement en grande demande n'existaient pas il y a dix ans, notamment dans les domaines des technologies de l'information et des hautes technologies.

Par exemple, selon une étude récemment menée par le Forum économique mondial<sup>4</sup>, la quatrième révolution industrielle – caractérisée par la numérisation, l'impression 3D, etc. – entraînera la perte de sept millions d'emplois d'ici 2020 à l'échelle mondiale, mais également la création de deux millions d'emplois dans les domaines en demande tels que l'informatique, les mathématiques, l'architecture et l'ingénierie. Il est donc important de mieux recenser et de prendre en considération les besoins présents et futurs du marché du travail afin d'améliorer l'intégration professionnelle des immigrants.

De plus, il ressort d'une récente étude du Brookfield Institute for Innovation + Entrepreneurship de l'Université Ryerson (Toronto) que 42 % des emplois au Québec courent un risque élevé de disparaître dans les dix à vingt prochaines années en raison de l'automatisation accrue<sup>5</sup>. Cependant, la même étude indique qu'à l'échelle canadienne, 712 000 nouveaux emplois devraient être créés d'ici 2024 dans les créneaux dits « à faible risque » dans le contexte de l'automatisation.

Bref, le gouvernement doit cibler des candidats à l'immigration dont les compétences correspondent aux besoins de secteurs susceptibles de créer de l'emploi dans les mois et les années à venir. Il doit également tenir compte dans son analyse de l'expérience professionnelle des immigrants, laquelle joue un rôle important, surtout dans le cadre du recrutement de candidats qualifiés pour des postes spécialisés.

La Chambre demande au gouvernement de faire en sorte que les candidats sélectionnés dont les acquis et les compétences sont en demande représentent au moins 70 % des immigrants économiques.

### **Maintenir à un minimum de 65 % la part des jeunes âgés de moins de 35 ans**

Les immigrants arrivés plus jeunes obtiennent plus facilement un emploi, comparativement à ceux qui arrivent plus tard dans leur vie<sup>6</sup>. En effet, les données démontrent que les immigrants arrivés au Québec plus jeunes ont un taux de chômage plus faible<sup>7</sup>. Cela peut s'expliquer, notamment, par le fait que les immigrants plus jeunes disposent de diplômes plus récents, sont plus disposés à effectuer des études complémentaires au Québec, acceptent plus facilement des postes d'entrée pour se constituer un réseau de contacts professionnels, etc. De plus, cette catégorie d'âge s'avère une solution à plus long terme face à l'enjeu de la main-d'œuvre vieillissante, car ses membres restent plus longtemps sur le marché du travail. Par conséquent, nous appuyons la volonté du gouvernement de maintenir à un minimum de 65 % la part des immigrants âgés de moins de 35 ans. Il faut cependant faire la distinction dans cet objectif entre le pourcentage cible d'enfants et de jeunes adultes puisque ces derniers sont aptes à travailler et peuvent ainsi répondre aux besoins immédiats du marché du travail.

La Chambre appuie l'orientation du gouvernement de maintenir à un minimum de 65 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions.

<sup>4</sup> FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL, *The future of jobs*, janvier 2016.

<sup>5</sup> CREIG LAMB (Brookfield Institute for Innovation + Entrepreneurship), *The talented Mr. Robot – The impact of automation on Canada's workforce*, 2016.

<sup>6</sup> BRAHIM BOUDARBAT ET MAUDE BOULET (CIRANO), *Immigration au Québec : Politique et intégration au marché du travail*, 2010.

<sup>7</sup> BRAHIM BOUDARBAT ET GILLES GRENIER (CIRANO), *L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec*, 2014.

### **Accroître la proportion des immigrants de la sous-catégorie des gens d'affaires**

L'immigration d'affaires – qui regroupe les investisseurs, les entrepreneurs et les travailleurs autonomes – ne représente qu'une très faible part de l'immigration économique du Québec, soit environ 5,1 % durant la période 2006-2015. De ce taux, moins de 1 % seulement ont le statut d'entrepreneur ou de travailleur autonome<sup>8</sup>.

Il s'agit d'une proportion bien faible, surtout lorsqu'on prend en considération les défis du Québec et de sa métropole en matière d'entrepreneuriat et de relève entrepreneuriale. En effet, selon une étude de la Chambre<sup>9</sup>, entre 5 700 et 10 000 entreprises québécoises pourraient fermer leurs portes au Québec d'ici dix ans, ce qui entraînerait la suppression de 79 000 à 139 000 emplois et la perte de 8,2 à 12 milliards de dollars en PIB.

À cela s'ajoute le défi d'internationalisation des entreprises, particulièrement des PME, pour assurer la croissance de ces dernières. Or des études démontrent<sup>10</sup> que l'immigration contribue à accroître l'entrepreneuriat, l'innovation et le développement des marchés à l'étranger. En ciblant davantage cette catégorie d'immigration, le gouvernement peut rehausser la performance du Québec en entrepreneuriat et en commerce international.

Pour mieux attirer les entrepreneurs immigrants, il est essentiel d'adapter l'offre de service d'accompagnement ainsi que d'encourager l'attraction et la rétention des entrepreneurs susceptibles de démarrer des *start-ups*, qui représentent un levier important de croissance économique. Le gouvernement devrait également établir des règles plus souples et des exigences correspondant mieux à la réalité de ces entreprises, qui souvent ont un besoin de financement important.

La Chambre demande au gouvernement du Québec :

- d'accroître la part des immigrants de la sous-catégorie des gens d'affaires et, plus particulièrement, les entrepreneurs et les travailleurs autonomes;
- d'adapter les critères d'admissibilité et les services d'accompagnement à ce type de clientèle.

## **II. INTENSIFIER LES EFFORTS D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE DES IMMIGRANTS TANT EN AMONT QU'EN AVAL**

L'immigration constitue une grande richesse, dans la mesure où elle permet non seulement d'augmenter la population active, mais aussi de renforcer la créativité, l'innovation et le commerce international. Du point de vue de l'immigrant, la capacité de ce dernier à s'intégrer à la société québécoise passe par une insertion réussie au marché de l'emploi. Afin de maximiser les retombées de la planification de l'immigration, il est donc essentiel d'arrimer les efforts visant à améliorer la sélection aux mesures destinées à accélérer et à faciliter l'intégration professionnelle des immigrants du Québec et de sa métropole.

<sup>8</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Recueil de statistiques sur l'immigration et la diversité au Québec, juin 2016.

<sup>9</sup> CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, *Le transfert des entreprises à la relève : un défi prioritaire pour des PME durables au Québec*, mai 2014.

<sup>10</sup> Différentes études, dont celle du Conference Board du Canada, *Immigrants as Innovators : Boosting Canada's Competitiveness*, octobre 2010.



Même si l'intégration n'était pas explicitement mentionnée dans le document de consultation du gouvernement, le milieu des affaires insiste sur l'importance d'intensifier également les mesures d'intégration. En effet, des mesures ciblées peuvent être déployées auprès des candidats à l'immigration dès le début des procédures d'immigration, et donc avant que ceux-ci s'établissent au Québec. Une telle approche permettrait d'accélérer l'intégration professionnelle des immigrants et d'optimiser l'offre de programmes en matière d'intégration professionnelle.

Différentes initiatives peuvent être réalisées avant que l'immigrant s'établisse au Québec. La Chambre demande de porter une attention particulière aux suivantes.

- Mettre en œuvre un processus pour faciliter la reconnaissance des acquis et des compétences des immigrants avant leur arrivée au Québec. En obtenant préalablement, par exemple dès l'obtention d'un certificat de sélection du Québec, une liste des documents à soumettre aux fins d'évaluation comparative des diplômes ou de reconnaissance de leurs diplômes auprès des ordres professionnels, les nouveaux arrivants seront mieux préparés à intégrer le marché du travail du Québec et de sa métropole.
- Rendre les services d'intégration en ligne (SIEL) accessibles à un plus grand nombre d'immigrants ayant obtenu un certificat de sélection du Québec et étant en attente de leur résidence permanente. Grâce à un tel programme, les immigrants peuvent, avant leur arrivée, suivre des séances de préparation à la vie au Québec, obtenir du mentorat et participer à des ateliers de recherche d'emploi. Ils arrivent ainsi mieux outillés, avec un CV adapté et un plan d'action personnalisé pour la recherche d'emploi, ce qui favorise une intégration plus rapide. À l'heure actuelle, un seul organisme offre ce type de programme dans la province. La Chambre demande donc au gouvernement d'élargir ce programme afin qu'un plus grand nombre d'immigrants puissent en bénéficier.
- Poursuivre l'offre de cours de francisation en ligne destinés aux détenteurs d'un certificat de sélection du Québec et aux résidents temporaires. Ces cours encouragent les immigrants à commencer à apprendre le français dans leur pays d'origine, ce qui favorise et facilite leur parcours d'intégration à leur arrivée au Québec. Dans le cas des résidents temporaires, cette initiative peut favoriser leur rétention et augmenter ainsi la proportion de ceux-ci.

La Chambre recommande au gouvernement de miser sur des programmes d'appui à l'immigration en amont, afin que les candidats puissent se préparer adéquatement avant de s'établir au Québec et ainsi accélérer leur processus d'intégration professionnelle. Pour ce faire, il faut :

- mettre en œuvre un processus pour faciliter la reconnaissance des acquis et des compétences avant l'arrivée des immigrants;
- rendre les services d'intégration en ligne (SIEL) accessibles à un plus grand nombre d'immigrants ayant obtenu un certificat de sélection du Québec et étant en attente de leur résidence permanente;
- poursuivre l'offre de cours de francisation en ligne destinés aux détenteurs d'un certificat de sélection du Québec et aux résidents temporaires.

En ce qui a trait aux programmes d'intégration professionnelle destinés aux immigrants établis au Québec, il existe déjà une offre bien garnie. L'objectif dans ce cas est de mieux arrimer ces programmes aux besoins réels des travailleurs et des employeurs ainsi que de miser sur les initiatives produisant les meilleurs résultats et qui ont déjà fait leurs preuves.

Dans cet esprit, la Chambre invite le gouvernement du Québec à prendre les mesures suivantes.

- Éviter de dédoubler les programmes d'intégration professionnelle des immigrants et effectuer une analyse approfondie du rendement des programmes d'accueil, de francisation et d'aide à l'emploi déjà offerts par le gouvernement et les différents organismes actifs en la matière.
- Renforcer son soutien aux programmes qui favorisent le rapprochement entre les entreprises de la métropole et les immigrants, notamment en mettant en place des conditions favorables pour inciter les entreprises à offrir plus de stages aux immigrants, lesquels contribuent directement à leur employabilité. À cet égard, le programme Interconnexion de la Chambre est très efficace. Depuis 2010, 5 000 professionnels immigrants sont entrés en contact avec 1 000 entreprises participantes dans le cadre de 7 000 activités de maillage professionnel (entrevues éclair, activités de réseautage, stages). L'an dernier, le taux de placement des participants a atteint les 70 %<sup>11</sup>.
- Élaborer des programmes d'accompagnement en intégration professionnelle dédiés aux entreprises et non seulement aux immigrants. En effet, les entreprises ont souvent besoin d'accompagnement en matière de gestion de la diversité ou d'information aux principes d'équité en emploi, ou encore, pour connaître et mettre en place de meilleures pratiques. Or à l'heure actuelle, il n'existe pas de programmes permettant aux partenaires du gouvernement de sensibiliser et d'outiller les entreprises en matière d'intégration des immigrants.
- Adapter l'offre de cours de français pour permettre aux immigrants d'accéder au marché de l'emploi plus facilement et de progresser dans leur carrière. La Chambre est d'avis qu'il est plus approprié de cibler les immigrants dont les acquis et les compétences sont compatibles avec notre marché du travail et d'enrichir l'offre de cours de français aux immigrants une fois arrivés au Québec que de fixer à l'étape de la sélection une proportion minimale des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français au moment de leur admission. De plus, une récente étude de la Chambre indique qu'une maîtrise déficiente du français avancé représenterait le plus grand obstacle à la progression professionnelle des immigrants, d'après les employeurs du secteur privé de la région métropolitaine<sup>12</sup>. La Chambre demande au gouvernement d'élaborer une offre de cours de français plus avancée pour permettre aux immigrants de progresser dans leur carrière.
- Poursuivre les efforts en matière de régionalisation de l'immigration. La région métropolitaine de Montréal peut jouer un rôle important pour améliorer la régionalisation de l'immigration, notamment en dirigeant vers les régions les nouveaux arrivants qui possèdent des compétences recherchées par ces dernières. À titre d'exemple, la Chambre, par l'intermédiaire de son programme Interconnexion, a soutenu la Chambre de commerce et d'industrie de Québec dans ses efforts visant à attirer un plus grand nombre d'immigrants qualifiés. Un tel type de modèle de collaboration devrait être réinstauré, voire renforcé. La Chambre demande au gouvernement d'améliorer la

<sup>11</sup> Taux de placement en emploi et en formation.

<sup>12</sup> CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, *Les immigrants en bonne position pour accéder à des postes de cadres*, 2016.

régionalisation de l'immigration, notamment en soutenant les initiatives visant à améliorer la collaboration entre les organisations clés en intégration des immigrants dans la métropole et les autres organisations de développement économique et d'employabilité se trouvant dans les différentes régions du Québec.

- Faciliter la reconnaissance des acquis et des compétences des immigrants une fois ces derniers arrivés au Québec. La Chambre recommande au gouvernement de mettre en place d'un système de reconnaissance de l'expérience étrangère au-delà de l'équivalence des diplômes et des titres professionnels. Ce système servira de référence pour les employeurs désireux de mieux comprendre les compétences que leurs employés ont acquises à l'étranger et permettra de financer un service pour aider les employeurs à évaluer et à valider les expériences de travail acquises à l'étranger. La Chambre demande également d'harmoniser le processus de reconnaissance des acquis et des compétences en le confiant à un nombre très limité d'organismes, et ce, afin d'éviter le dédoublement des structures et l'éparpillement des ressources, et surtout, de faciliter et d'accélérer les démarches pour les immigrants.

La Chambre recommande au gouvernement :

- d'éviter de dédoubler les programmes d'intégration professionnelle des immigrants et d'effectuer une analyse approfondie du rendement des programmes;
- de renforcer son soutien aux programmes qui favorisent le rapprochement entre les entreprises de la métropole et les immigrants;
- d'élaborer des programmes d'accompagnement en intégration professionnelle dédiés aux entreprises et non seulement aux immigrants;
- d'adapter l'offre de cours de français pour permettre aux immigrants d'accéder au marché de l'emploi plus facilement et de progresser dans leur carrière;
- de poursuivre les efforts de la régionalisation de l'immigration;
- de faciliter la reconnaissance des acquis et des compétences des immigrants une fois ces derniers arrivés au Québec.

### **III. Viser à moyen et à long terme une augmentation des volumes d'immigration proportionnellement au poids démographique du Québec dans l'immigration canadienne**

Le Québec et sa métropole connaissent un vieillissement de la population à la fois plus rapide et plus marqué qu'ailleurs au Canada. De plus, la population totale du Québec augmente moins vite qu'en Ontario et en Colombie-Britannique, car le Québec reçoit proportionnellement moins d'immigrants.

Ainsi, le poids démographique du Québec dans le Canada diminue d'année en année<sup>13</sup>. En effet, le poids du Québec dans l'immigration canadienne est de 16,7 %<sup>14</sup>, ce qui est inférieur à son poids démographique. À terme, cette situation aura une incidence sur le poids politique de la province.

<sup>13</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Bilan démographique du Québec*, édition de 2014.

<sup>14</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019. Cahier de consultation*, juin 2016.

Si rien n'est fait, avec le déclin de la population de 20 à 64 ans, c'est-à-dire la population en âge de travailler, les entreprises auront de plus en plus de la difficulté à trouver de la main-d'œuvre disponible et compatible avec leurs besoins.

Par conséquent, l'admission de 51 000 personnes en 2017 et en 2018 et de 52 500 en 2019 ne préviendra pas le recul du poids démographique du Québec.

Toutefois, nous prenons acte que cette planification pluriannuelle en est une de transition, puisque son but premier est de permettre au Québec de mettre en œuvre les différentes initiatives incluses notamment dans la nouvelle politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, ainsi que la Loi sur l'immigration au Québec.

Toutefois, à long terme, une augmentation du volume d'immigration est essentielle pour éviter un recul important du poids démographique du Québec dans le Canada.

La Chambre réitère ainsi sa demande au gouvernement du Québec de hausser le niveau d'admission des immigrants à 60 000 par année, soit proportionnellement au poids démographique de la province dans le reste du Canada. D'ailleurs, le document de consultation du gouvernement du Québec au sujet de la nouvelle politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion affirme clairement que ce n'est qu'à partir de 60 000 admissions par année qu'on réussira à prévenir le déclin de la population en âge de travailler au Québec.

La Chambre demande au gouvernement de hausser, au plus tard à partir de 2020, le volume d'immigration au Québec à environ 60 000 personnes par année afin de mieux tenir compte des besoins économiques et démographiques à long terme du Québec et de sa métropole.
--

## **Conclusion**

Pour le milieu des affaires, l'attraction, l'intégration professionnelle et la rétention de la main-d'œuvre issue de l'immigration sont primordiales pour assurer la vitalité de notre économie basée sur le savoir.

Dans le cadre de cet exercice de planification pluriannuelle de l'immigration, le gouvernement doit mettre en place des mesures plus ciblées pour améliorer la sélection des immigrants selon les besoins et la réalité de notre marché du travail, accompagnées de mesures concrètes d'intégration professionnelle. Pour ce faire, il importe de donner la priorité aux immigrants de la catégorie économique, d'attirer et de retenir un plus grand nombre de travailleurs étrangers temporaires, de favoriser les candidats de moins de 35 ans, dont les acquis et les compétences sont en demande, et enfin d'accroître la part des immigrants issus de la sous-catégorie des gens d'affaires, plus particulièrement les entrepreneurs et les travailleurs autonomes.

Ces critères de sélection plus ciblés doivent être accompagnés d'une intensification des initiatives visant à améliorer l'intégration professionnelle des immigrants tant en amont qu'en aval. Autrement dit, il est essentiel de miser sur les programmes d'appui à l'immigration en amont (comme les services d'intégration en ligne) pour que les candidats puissent se préparer adéquatement avant de s'établir au Québec, et de renforcer l'appui aux programmes clés qui favorisent le rapprochement entre les entreprises de la métropole et les immigrants.

Enfin, puisque la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée constitue un enjeu à long terme, la Chambre réitère l'importance d'augmenter le volume de l'immigration du Québec afin de maintenir le poids démographique de ce dernier au sein du Canada.

## **SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN**

1. La Chambre demande au gouvernement du Québec d'accroître progressivement la part de l'immigration économique à au moins 68 % à compter de 2020 afin de répondre à terme à nos besoins économiques et démographiques.
2. La Chambre appuie l'orientation du gouvernement d'augmenter d'au moins 40 % à compter de 2019 la proportion des immigrants de 18 ans et plus de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, sélectionnés, ayant un statut de travailleur temporaire au Québec ou d'étudiant étranger.
3. La Chambre demande au gouvernement de faire en sorte que les candidats sélectionnés dont les acquis et les compétences sont en demande représentent au moins 70 % des immigrants économiques.
4. La Chambre appuie l'orientation du gouvernement de maintenir à un minimum de 65 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions.
5. La Chambre demande au gouvernement du Québec :
  - d'accroître la part des immigrants de la sous-catégorie des gens d'affaires et, plus particulièrement, les entrepreneurs et les travailleurs autonomes;
  - d'adapter les critères d'admissibilité et les services d'accompagnement à ce type de clientèle.
6. La Chambre recommande au gouvernement de miser sur des programmes d'appui à l'immigration en amont, afin que les candidats puissent se préparer adéquatement avant de s'établir au Québec et ainsi accélérer leur processus d'intégration professionnelle. Pour ce faire, il faut :
  - mettre en œuvre un processus pour faciliter la reconnaissance des acquis et des compétences avant l'arrivée des immigrants;
  - rendre les services d'intégration en ligne (SIEL) accessibles à un plus grand nombre d'immigrants ayant obtenu un certificat de sélection du Québec et étant en attente de leur résidence permanente;
  - poursuivre l'offre de cours de francisation en ligne destinés aux détenteurs d'un certificat de sélection du Québec et aux résidents temporaires.
7. La Chambre recommande au gouvernement :
  - d'éviter de doubler les programmes d'intégration professionnelle des immigrants et d'effectuer une analyse approfondie du rendement des programmes;
  - de renforcer son soutien aux programmes qui favorisent le rapprochement entre les entreprises de la métropole et les immigrants;
  - d'élaborer des programmes d'accompagnement en intégration professionnelle dédiés aux entreprises et non seulement aux immigrants;

- d'adapter l'offre de cours de français pour permettre aux immigrants d'accéder au marché de l'emploi plus facilement et de progresser dans leur carrière;
  - de poursuivre les efforts de la régionalisation de l'immigration;
  - de faciliter la reconnaissance des acquis et des compétences des immigrants une fois ces derniers arrivés au Québec.
8. La Chambre demande au gouvernement de hausser, au plus tard à partir de 2020, le volume d'immigration au Québec à environ 60 000 personnes par année afin de mieux tenir compte des besoins économiques et démographiques à long terme du Québec et de sa métropole.